



## La FédéGN & l'Airsoft

---

### Qui Sommes-nous ?

Depuis 1995, La FédéGN, ( Fédération Française de Jeu de Rôle Grandeur Nature ) est une fédération qui regroupe, des Associations pratiquant le jeu de rôle grandeur nature au sens large.

Elle regroupe désormais en son sein tous les types de jeux et de loisirs tel que la pratique de l'Airsoft.

### La FédéGN ?

Globalement, la FédéGN, c'est une Assemblée Générale et 4 Conseils d'Administration par an, un CA composé de membres d'Associations adhérentes. La FédéGN est donc constituée d'Associations, mais vis grâce aux bénévoles venants d'Associations membres ou non.

Les individus peuvent être membre de la FédéGN en souscrivant une carte GN ou une Carte GN +.

Seules les Associations ont droit de vote en assemblée générale.

La FédéGN a également une salariée.

### La FédéGN & l'Airsoft

Depuis de nombreuses années, La FédéGN accueille des Associations d'Airsoft.

Aujourd'hui, l'Airsoft représente 60% des cartes Gn souscrites, (environ 2000 personnes, basé sur le nombre d'assurés par la FédéGN)

En nombre d'Associations adhérentes, celles pratiquant l'Airsoft représentent 30% des membres.

Trois airsofteurs sont membres du conseil d'administration de la FédéGN

## 15 Années d'Engagement pour l'Airsoft

Étant donné l'implication certaine des airsofters dans la FédéGN, celle-ci n'a eu cesse d'agir en leur faveur lorsque cela était possible. Bien entendu, chaque action de la FédéGN est l'œuvre et le résultat du travail parfois acharné d'un ou plusieurs bénévoles qui se sont fortement investis sur ces dossiers :

➤ **Décembre 2006**, lors de son assemblée générale, un stand de tir avec répliques d'airsoft est organisé. La FédéGN publie avec les arpenteurs de réalités une première plaquette de présentation de l'airsoft ;

➤ **Durant 2007**, publication de fiches techniques sur l'airsoft ;

➤ **2008**, la FédéGN obtient une subvention du ministère de la jeunesse et des sports afin de réaliser une étude sur la biodégradabilité réelle des billes bio. Il s'agit de la première subvention nationale versée pour l'airsoft.

➤ **De 2008 à 2012**, la FédéGN est présente, au titre de l'airsoft, dans le comité développement durable du Ministère de la Jeunesse et des Sports. C'est la première fois que l'airsoft est reconnu officiellement au niveau ministériel ;

➤ **Décembre 2008**, lors de son assemblée générale, elle organise un premier atelier présentant l'airsoft aux autres membres de la FédéGN ;

➤ **Décembre 2009**, Deux ateliers airsoft sont réalisés par la FédéGN lors de son assemblée générale (les problématiques communes au paintball et à l'airsoft, et la législation) ;

➤ **Septembre 2009**, elle rédige un code de bonne conduite des airsofters, et soutient parallèlement le Projet Airsoft Libre visant à l'annulation de marques nuisant à l'airsoft français et européen (comme par exemple "Hop Up", "Air Soft Gun", ...) ;

➤ **Novembre 2009**, elle édite un tract présentant l'airsoft, tract diffusé à ce jour à plus de 70000 exemplaires.

➤ **En Décembre 2009**, elle envoie un courrier au Ministère de l'Intérieur pour l'avertir des visées de la FFTir, suivit de près par le lancement d'une pétition contre les agissements de la FFTir. (Plus de 3000 signatures). Elle contacte tous les présidents des ligues régionales de la FFTir et obtiens le soutien de la plupart d'entre eux, empêchant la prise de contrôle de la FFTir sur l'airsoft.

➤ **Février 2010**, publication dans Warsoft d'un travail de recherche sur les billes biodégradables, en lien avec des laboratoires de test (CNRS), qui aura duré près de 2 ans ;

➤ **Avril – Juillet 2010** : Participation au groupe de travail sur la nouvelle classification des armes à feu pour protéger l'airsoft et le paintball. Grâce à cette intervention, les répliques d'airsoft ne seront pas classées et la législation sur les lanceurs de paintball devient plus cohérente.

➤ **Mai 2010** : La FédéGN est invitée à l'Assemblée Nationale (Mission Le Roux sur la législation sur les armes) pour défendre l'airsoft ; Entendue, les arguments de la FédéGN permettent d'éviter notamment les préconisations sur le marquage de couleur des répliques d'airsoft.

➤ **Juillet 2010** : Présence et participation au premier salon régional d'airsoft du Centre. Mise à disposition d'un site de jeu dans le Val d'Oise.

➤ **Septembre 2010** : Présence aux salons « Monde du Jeu » (depuis 14 ans) et « Shooting Games Show » (depuis 3 ans), Comic Con. Négociations avec Cybergun au sujet du Projet Airsoft Libre. Négociation de tarifs pour les associations membres de la FédéGN auprès de vendeurs.

➤ **Octobre 2010** : Publication d'un dossier sur les normes et protections oculaires, et d'un dossier sur ce qui est légal en matière d'achat et d'importation de répliques d'airsoft.

➤ **A partir d'octobre 2010** : création d'un pack de soutien pour les premières OP de jeunes associations contenant gaz, billes et goodies.

➤ **2011** : développement d'une plaquette présentant l'histoire de l'airsoft, participation à plusieurs salons (Shooting Game Show, Comic con), assistance d'associations dans leur recherche de site.

➤ **2012** : Présentation de l'airsoft sur de nombreux salons, courrier aux syndicats de police présentant l'activité, préparation d'un dossier sur l'airsoft et les mineurs,

➤ **Décembre 2013** : Un atelier sur l'utilisation des répliques d'airsoft en jeu est animé par le président de la FédéGN lors de l'assemblée générale.

➤ **Décembre 2014** : Création de la Carte GN + qui permet aux joueurs d'être assuré quel que soit l'organisateur du jeu auquel ils participent. Cette carte est particulièrement adaptée aux freelances.

➤ **Janvier 2015** : Communication à la suite des attentats.

➤ **Février 2015** - Création de la page Facebook [FédéGN Airsoft scénario](#).

➤ **2015** : Participation au financement de la chaîne YouTube Gear Locker.

➤ **Juin 2015** : Intervention sur différents médias pour défendre l'airsoft à la suite de l'évènement de Bas en Basset

➤ **Novembre 2015** : Organisation, lors du Salon shooting and drone show, d'une réunion avec les acteurs et professionnels de l'airsoft pour les mobiliser contre la volonté de l'Europe de prendre une directive restreignant la possibilité de détenir une réplique d'airsoft.

➤ Discussions avec l'état sur la question de l'airsoft et des mineurs

➤ Participation au regroupement « airsoft responsable »

➤ **2018** - Mise en place d'un partenariat avec la [Fédération D'airsoft Sportif](#)

➤ **Mars à Juin 2019** : Audit des comptes des différentes OP Nathan et reprise de la gestion de l'OP Nathan qui permettra un don de 7000 euro à l'association Nathan 83 jours trop tôt.

➤ **2020 – 2021** : Discussions avec les ministères de tutelles au sujet de la crise sanitaire liée au COVID-19. Interrogation de différentes préfectures selon les demandes des associations.

➤ **2020** : publication d'un protocole sanitaire adapté à l'airsoft dans le cadre de la crise sanitaire.

➤ Publication de 3 fiches techniques destinées aux associations d'airsoft ( 104 -aide à la recherche de sites de jeux ; 105 la gestion de sites de jeu, 100 les règles de sécurité en airsoft (n°100)

➤ **Septembre 2020** : Achat de masques en gros au bénéfice des associations membres dans le cadre du protocole sanitaire

➤ **2020** : Edition d'un protocole sanitaire décliné en plusieurs versions selon l'évolution de la crise

➤ **Septembre - Octobre 2020** : Appel à témoin sur les actions de la société Wild Trigger

➤ **2020- 2021** – Publication de nombreuses minutes info sur différents thèmes apportant des conseils aux responsables d'associations. Publication de plusieurs articles concernant l'airsoft dans le magazine GN MAG.

➤ **2020 – 2021** – Conseils personnalisés concernant les différentes évolutions de la crise sanitaire. Fournitures aux associations

## [La FédéGN & les associations d'Airsoft.](#)

La FédéGN apporte ses conseils, son expérience, son soutien ainsi qu'une assurance fédérale. Elle a ainsi déjà fait plusieurs courriers visant à soutenir les démarches de ses associations membres dans le cadre d'une recherche de site ou du déroulement de leurs activités.

Les associations peuvent également profiter de commandes groupées effectuées par la Fédération, de moyens de communication fédéraux, de mise en relation pour des prêts de matériels et d'accès à certains sites de jeu. C'est le cœur même de notre fédération : une communauté.

## [Les Associations d'Airsoft & la FédéGN.](#)

Au sein de la FédéGN, une Association d'Airsoft membre, dispose du droit de vote aux AG. Elle peut présenter ses membres au CA de la fédération, rejoindre la coordination régionale de la FédéGN, et favoriser ainsi l'Airsoft dans sa région et plus largement.

Enfin, chaque Association adhérente est libre de contribuer, ou non, aux actions menées par la FédéGN.

## Adhérer à la FédéGN

Bon nombre d'Associations utilisant des répliques Airsoft contactent la FédéGN afin de savoir si elles peuvent y adhérer. La réponse est bien évidemment positive. Si les Associations ont une activité scénarisée, elles peuvent bénéficier du statut de membre adhérent. Si ça n'est pas le cas, elle peut bénéficier du statut de membre associé.

Voici une classification déterminant si une association exerce une activité scénarisée ou non, établie à l'origine par les Arpenteurs de Réalités, l'une des premières association d'Airsoft membre de la FédéGN et mis à jour pour correspondre à la pratique actuelle de l'Airsoft.

➤ *Niveau 1* : Le plus basique : pas de scénario, deux équipes, un objectif simple (drapeau, extermination, VIP...). Celles-ci sont nommés Dominicales

➤ *Niveau 2* : Scénario simple, objectifs multiples connus à l'avance, peu de surprises scénaristiques en cours de jeu, utilisation de la négociation, jeu à 2 équipes ou plus, utilisation de compétences de jeu. Nous appelons ces manifestations des Opé (Opérations)

➤ *Niveau 3* : comme le niveau 2, plus des objectifs cachés, certains joueurs ont un personnage, négociation obligatoire pour remplir les objectifs, jeu à 3 équipes ou plus. Les manifestations de ce niveau sont appelées MilSim (Military Simulation)

➤ *Niveau 4* : comme le niveau 3, de plus tous les joueurs ont un personnage, le scénario est tordu, les trahisons pleuvent, on est en plein jeu de rôle en grandeur nature. Ces manifestations sont nommées RP (Rôleplay)

Les associations ayant au moins une activité correspondant au niveau 2, 3 ou 4 font, selon la FédéGN, du jeu de rôle grandeur nature. Cela n'empêche pas lesdites associations de faire aussi du niveau 1 le restant de l'année. Voire d'avoir des pratiques plus sportives.

## Airsoft Sportif

L'airsoft sportif plus récent est en pleine expansion. Cette forme de pratique développe un aspect plus rigoureux et compétitif souvent basé sur la précision et la réflexion.



Elle s'est développée en France grâce à l'organisation de championnats gérée par la Fédération Airsoft Sportif (<https://www.ffass.fr/>), comme le championnat THE BANK qui a

lieu chaque année depuis 2018. Le Championnat THE BANK ressemble beaucoup à un assaut rapide qui oppose une équipe de policiers contre une équipe de braqueurs de la BANK.

Le jeu se déroule sur tous types de terrain en intérieur comme en extérieur. Les matchs ont une durée de 2x5min, permettant à chaque équipe de jouer le rôle de policier et de braqueur à tour rôle.



Ultimate Airsoft Battle (UAB) est une pratique qui nous vient directement du Japon. Cette pratique a été initiée en France par la team Ghost Soldier Airsoft. Il s'agit d'un défi opposant des équipes de 5 contre 5, 3 contre 3 ou 1 contre 1. Des arbitres sont placés sur les terrains pour un meilleur jeu et une fiabilité dans l'annonce des résultats. Ce mode de jeu vise à faire entrer l'airsoft dans le monde du sport.

Différentes formes de jeu existent également, mais sont indépendantes avec le tir de précision sur cible ou le parcours de tir sur cible (IPSC-A). L'une des pratiques étant fixes, l'autre en mouvement ces deux formes de pratiques de l'airsoft empruntent leurs règles au tir sportif, mais sont pratiquées avec des répliques d'airsoft.

Le speedsoft est un style de jeu d'airsoft ultra rapide, il requiert rapidité et technicité pour éliminer les adversaires. Le format de jeu le plus connu est le SpeedQB. Les jeux se déroulent majoritairement en intérieur et les rounds durent généralement entre 3 à 5 minutes.

Ces modes de jeu permettent de mettre en place des classements par catégorie pour en déterminer les champions.

## Comment adhérer à la FédéGN ?

En tant que personne morale, une association peut rejoindre la FédéGN, en se connectant sur son site Internet ([www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)), en créant un compte associatif. Il est possible de demander de l'aide à Sandrine DECLUME, salariée de la FédéGN depuis près de 10 ans. Il existe plusieurs niveaux d'adhésions

En tant que personne physique, il est possible de souscrire une carte GN ou carte GN + soit par le biais de son association si celle-ci est membre conventionnée de la FédéGN, soit en se connectant sur le site de la FédéGN et en créant un compte individuel.

## Et les freelances ? Et les teams ?

La plupart des joueurs de jeux de rôle grandeur nature sont des freelances tels que connus en airsoft. En effet, si les organisateurs de jeux sont en association, les joueurs, très

souvent voyagent d'une association à l'autre en fonction des événements organisés. Parfois ils n'appartiennent même à aucune association.

## **La FédéGN, combien ça coûte ?**

Pour l'adhésion d'une association, du 1<sup>er</sup> Janvier au 31 Décembre de l'année courante, le prix de l'adhésion est fixé à 90€, sauf si l'association est déclarée depuis moins d'un an et qu'elle n'a jamais adhéré à la FédéGN, auquel cas la cotisation lui est abaissée à 50€.

De plus, si l'association souscrit à l'assurance fédérale (association conventionnée) elle peut assurer ses organisateurs (gratuit), ses joueurs (passe un Jeu a 2 euro ou carte Gn annuelle à 5 euro ou GN + à 8 euro). Les figurants de mêmes que les participants a un événement caritatif ou d'initiation sont pris en charge gratuitement par la FédéGN.

Une association temporairement sans activité peut adhérer pour 4 euro, ce qui lui permet de bénéficier d'une assurance minimale.

## **Assurance ?**

La FédéGN propose son assurance fédérale aux associations adhérentes. L'assurance est incluse dans l'adhésion pour les associations qui souhaitent en bénéficier.

L'individuelle accident qui couvre les joueurs peut être souscrite via un passe 1 jeu (valable sur un seul jeu et coûtant 2 €) une carte GN (valable jusqu'au 31 décembre de l'année en cours, et valable sur tous les jeux organisés par les associations membres conventionnées et coûtant 5€ ou une carte GN + valable quel que soit l'organisateur du jeu ou se rend le détenteur et qui coûte 8 euro)

## **Contacteur la FédéGN ?**

Voici plusieurs moyens pour prendre contact avec la Fédération :

- e-mail : [airsoft@fedegn.org](mailto:airsoft@fedegn.org)
- web : [www.fedegn.org](http://www.fedegn.org)
- courrier : *FédéGN, 16 Linandes Vertes, 95000 CERGY*
- secrétariat : [secretariat@fedegn.org](mailto:secretariat@fedegn.org)
- permanence : [permanent@fedegn.org](mailto:permanent@fedegn.org)
- téléphone : 0805692000

## **Un peu plus de liens ?**

- Tout ce qu'il faut connaître sur la FédéGN et sur l'adhésion : <https://www.fedegn.org/la-fedegn/adherer-a-la-fedegn.html>
- L'airsoft au sein de la FédéGN : <https://www.fedegn.org/l-airsoft.html>